

DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

—————
SECRETARIAT GÉNÉRAL
PÔLE ASSEMBLÉES
—————

SEANCE DU 13 mars 2017

Date de convocation du Conseil Départemental : 06/02/2017

Nombre des conseillers en exercice au jour de la séance : 34

Président du Conseil Départemental : M. Hervé SAULIGNAC

Président de séance : Monsieur Hervé SAULIGNAC

Secrétaire de séance : Mme Camille JULLIEN

Présents :

Madame Laurence ALLEFRESDE, Madame Stéphanie BARBATO, Madame Bérengère BASTIDE, Madame Laëtitia BOURJAT, Madame Sabine BUIS, Madame Sandrine CHAREYRE, Monsieur Max CHAZE, Monsieur Jean-Pierre CONSTANT, Monsieur Robert COTTA, Monsieur Jérôme DALVERNY, Monsieur Jacques DUBAY, Madame Sylvie DUBOIS, Monsieur Denis DUCHAMP, Monsieur Christian FEROUSSIER, Madame Martine FINIELS, Madame Christine FOUR, Madame Sylvie GAUCHER, Madame Camille JULLIEN, Monsieur Pierre MAISONNAT, Madame Christine MALFOY, Madame Dominique PALIX, Monsieur Olivier PEVERELLI, Monsieur Simon PLENET, Monsieur Marc-Antoine QUENETTE, Madame Bernadette ROCHE, Madame Brigitte ROYER, Monsieur Hervé SAULIGNAC, Mme Laëtitia SERRE, Monsieur Laurent UGHETTO, Monsieur Jean-Paul VALLON, Madame Anne VENTALON, Monsieur Maurice WEISS

Absent(s) - Procuration

Monsieur Raoul L'HERMINIER à Madame Bérengère BASTIDE, Monsieur Pascal TERRASSE à Monsieur Hervé SAULIGNAC

N°3.1.1
Service Instructeur

D.G.A. Territoires

DIRECTION : Culture
SERVICE : Culture

CULTURE

Adopté à l'unanimité

Pour : 34

Madame Laurence ALLEFRESDE, Madame Stéphanie BARBATO, Madame Bérengère BASTIDE, Madame Laëtitia BOURJAT, Madame Sabine BUIS, Madame Sandrine CHAREYRE, Monsieur Max CHAZE, Monsieur Jean-Pierre CONSTANT, Monsieur Robert COTTA, Monsieur Jérôme DALVERNY, Monsieur Jacques DUBAY, Madame Sylvie DUBOIS, Monsieur Denis DUCHAMP, Monsieur Christian FEROUSSIER, Madame Martine FINIELS, Madame Christine FOUR, Madame Sylvie GAUCHER, Madame Camille JULLIEN, Monsieur Raoul L'HERMINIER, Monsieur Pierre MAISONNAT , Madame Christine MALFOY, Madame Dominique PALIX, Monsieur Olivier PEVERELLI, Monsieur Simon PLENET, Monsieur Marc-Antoine QUENETTE, Madame Bernadette ROCHE, Madame Brigitte ROYER, Monsieur Hervé SAULIGNAC, Mme Laëtitia SERRE, Monsieur Pascal TERRASSE, Monsieur Laurent UGHETTO, Monsieur Jean-Paul VALLON, Madame Anne VENTALON, Monsieur Maurice WEISS

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

La présente délibération a été transmise au représentant de l'Etat le : 15/03/2017
et publiée le : 16/03/2017

Rapporteur : Monsieur Olivier PEVERELLI

L'Assemblée départementale

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L3211-1 et L3332-2,

Vu le code du patrimoine, et notamment les articles L213-1 à L213-8,

Vu le code des relations entre le public et l'administration, et notamment les articles L321-1 à L327-1,

Vu la loi n° 2015-1779 du 28 décembre 2015 relative à la gratuité et aux modalités de la réutilisation des informations du service public,

Vu la loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique,

Vu le décret n° 2016-1036 du 28 juillet 2016 relatif au principe et aux modalités de fixation des redevances de réutilisation des informations du secteur public,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Départemental,

Oùï l'avis favorable à la Majorité (le Groupe Ardèche Avenir ne prenant pas part au vote) de la Commission Administration Générale, Finances, Personnel, Sécurité élargie

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

Abroge le règlement général de réutilisation d'informations publiques détenues par les Archives Départementales de l'Ardèche ainsi que la tarification, approuvés par délibération du Conseil Général du 13 décembre 2010,

Abroge les trois modèles de licences approuvés par délibération du Conseil Général du 13 décembre 2010,

Approuve le principe d'une redevance pour la réutilisation des informations publiques détenues par les Archives départementales de l'Ardèche, selon les tarifs ci-joints,

Approuve le modèle de licence de réutilisation commerciale avec redevance ci-joint,

Autorise le Président du Conseil Départemental à signer les licences de réutilisation commerciale en application des tarifs annexés